

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

CSEC

Comité Social et
Economique Central

RÉUNION DU 10 AVRIL 2024

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du PV du 5 mars 2024
2. Point sur l'indemnisation dans le cadre de France Travail
3. Information sur la centralisation de l'activité indemnisation des annexes 1,2 et 3
4. Information sur le projet de convention tripartite 2024/2027

En amont, la secrétaire du CSEC en accord avec l'ensemble des élus du CSEC a fait part de 3 points :

1. Une alerte des représentants de l'Observatoire National des Métiers (ONM) du 04/04/24
2. A quel moment auront lieu les informations/consultations sur les orientations stratégiques ?
3. La position de la DG concernant la politique de déplacements notamment avec la programmation d'un CSEC fin juillet alors même que tous les hôtels sur Paris sont complets ?

En réponse, la DG précise qu'une réunion avec les DSC sera mise en place concernant l'ONM, que le calendrier des programmes sera fait en mai et les consultations débiteront soit fin juin ou début septembre et qu'elle reviendra très rapidement vers les élus du CSEC sur le surcote ponctuel au niveau des hôtels parisiens durant la période des JO.

Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE

laurent.merique@francetravail.fr

Isabelle DE OLIVEIRA

isabel.de-oliveira@francetravail.fr

Maryvonne HO SACK WA

ho-sack-wa@francetravail.fr

Laurence THIREAU

laurence.thireau@francetravail.fr

Frédéric PICHON DE BURY

fred.pichondebury@francetravail.fr

Myriam SURLEMONT

myriam.surlemont@francetravail.fr

Votre Représentant
syndical SNAP

Jean-Luc MIRAGLIA

jl.miraglia@francetravail.fr

SNAP

1. Le PV du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

Plusieurs alertes ont été faites par les élus concernant la cyber attaque, le partage des données avec les partenaires (DSI) et sur les problèmes rencontrés à France Travail Mayotte et une déclaration des élus de PACA concernant les RP de la région

Concernant la cyber attaque, une intervention de la DSI sera prévue en CSEC et pour Mayotte un point sera fait avec le DR

SNAP

2. Point sur l'indemnisation dans le cadre de France Travail

Elisabeth GUEGUEN nous présente le document et fait un rappel sur l'historique au niveau de l'indemnisation (NPDE, GPEC, CRI...) et nous informe qu'il y a une baisse des visites sur site concernant les questions indemnisation (- 71%), une diminution des réclamations (-25%) mais une augmentation de 28% des appels téléphoniques.

Les actions à suivre sont de consolider le rôle du CRI, continuer la méthode d'aide à la priorisation des activités, la segmentation des portefeuilles pour une diminution du volume de DE.

Le BIPE d'octobre 2023 démontre que 84% des agents GDD estiment leur charge de travail importante.



RÉUNION DU 10 AVRIL 2024

CSEC

Comité Social et
Economique Central

L'objectif avec France Travail est de sécuriser et d'optimiser l'indemnisation :

En continuant d'accompagner les CRI

L'installation d'un rôle de responsable indemnisation en région (pas de création de poste)

La généralisation des requêtes de DE dans mon portefeuille lancée en 2023

La rationalisation des outils de l'indemnisation (gestion globale du compte)

Le traitement des irritants remontés par le réseau

La centralisation du traitement des annexes

Le SNAP a bien noté une baisse de fréquentation physique des DE concernant les questions liées à l'indemnisation mais aussi une augmentation de 28% des appels téléphoniques et demande quels sont les moyens prévus pour réduire ce flux entrant ?

De même avec France Travail et comme évoqué lors du CSEC, on parle de remettre des collègues GDD à l'accueil, de remettre aussi l'ARCI si besoin et de gérer les inscriptions (cf la fiche métier Conseiller GDD présentée en ONM du 04/04/24 et ses 31 activités) et donc le SNAP interroge la DG sur la charge de travail de nos collègues GDD

La DG nous précise qu'il y a du travail à faire pour l'accompagnement des agents

Pour répondre au SNAP, 1 point sur l'activité GDD (volume des portefeuilles, charge de travail,...) sera prévu au CSEC du mois de septembre 2024

Toutes les questions de « l'autodiag » ont été réécrites afin d'éviter des questions ambiguës et piégeantes (suite aux remontées du réseau)

Les modules de formation sont disponibles avec des informations réglementaires pour répondre aux besoins des agents GDD

Les référents indemnisation qui sont pratiquement tous nommés auront des réunions tous les mois (les attentes des collègues GDD, l'animation des formations GDD)

Un référentiel de l'indemnisation est en cours de réalisation et pour le référent indemnisation, ce n'est pas 1 emploi mais un rôle (centralisation des informations et remontée des problèmes vers la DG)

La DG reconnaît car elle avait pensé qu'avec la nouvelle actualisation il y aurait une baisse des trop perçus mais ce n'est pas le cas

Un courrier « droit à l'erreur » est envoyé systématiquement aux DE qui auraient fait une erreur dans leur actualisation (non déclaration de son activité pour lui permettre d'éviter une sanction)

Sur les absences du CRI (formation, congés, maladie,...) les organisations et la gestion peuvent être différentes selon les régions (c'est l'agence qui s'en occupe)

La DG précise à nouveau que le CRI est une réussite et que le taux de satisfaction pour ceux qui l'ont utilisé est très positif

Le taux d'automatisation est un légèrement supérieur à 50% et ne pourra pas être augmenté car tout ne peut pas être automatisé (exemple les annexes)

Il n'y a pas d'IA dans l'automatisation

Le déploiement du CRI s'est terminé fin décembre 2022 et ce qui reste à faire est l'amélioration des conditions techniques des actes métiers (actuellement il existe 8 outils tels que CVM, AetP,..)

Il est prévu un renforcement des échanges de pratique et un bilan du contrôle interne sera aussi effectué lors du CSEC de septembre 2024

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP



RÉUNION DU 10 AVRIL 2024

CSEC

Comité Social et
Economique Central

SNAP Information sur la centralisation de l'activité indemnisation des annexes 1,2 et 3

La centralisation des annexes 1,2 et 3 se fera selon l'expertise établie par les régions qui traite un volume significatif de ces dossiers à savoir :

*La région Ile de France (IDF) pour les dossiers relevant de l'annexe 1 dès octobre 2024 et ensuite décembre 2024

*La région Bretagne pour les dossiers relevant de l'annexe 2 dès juin 2024

*La région Provence-Alpes-Côte-D'azur pour les dossiers relevant de l'annexe 3 dès juin 2024

Pour information l'annexe 1 concerne les journalistes, l'annexe 2 les marins pêcheurs et gens de la mer et l'annexe 3 concerne les dockers

SNAP Information sur le projet de convention tripartite 2024 :2027

En amont, l'ensemble des élus du CSEC souhaite une confirmation de l'information/consultation en CSEC des orientations stratégiques

La DG nous confirme que le CSEC sera consulté au fur et à mesure de la mise en place des orientations stratégiques soit normalement fin 2024

La feuille de route est annuelle et vient d'être validée par le Conseil d'Administration,

Cette convention s'inscrit dans un nouveau cadre législatif, elle est courte et s'oriente vers la finalité, le comment n'est pas abordé.

3 objectifs :

Donner à chacun les moyens d'accéder à un emploi durable en permettant à chacun de démarrer un accompagnement rapidement.

Mise en place d'un outil dynamique d'accompagnement par le biais d'un contrat d'engagement dès janvier 2025.

Investir dans les compétences des demandeurs d'emploi et rendre plus efficace l'effort de formation professionnelle au service des entreprises, par la mise en place d'un cadre de référence commun de l'offre de formation en coopération avec les conseils régionaux et les branches professionnelles. Renforcement de l'accès aux AFPR dans l'attente de la fusion AFPR POE.

Renouveler le cadre des droits et devoirs pour qu'ils soient pleinement partagés par le demandeur d'emploi et qu'il puisse s'engager dans sa recherche sans être pollué par des irritants extérieurs

Garantir l'accès des usagers à leurs droits à l'indemnisation au service de leur parcours de retour à l'emploi grâce à la simplification de la demande d'allocation et en diversifiant les moyens de détection pour amplifier la stratégie de prévention et de lutte contre la fraude.

France Travail doit travailler à la fin de la gestion de la liste pour passer à l'augmentation du contrôle de la recherche d'emploi par le biais de contrôles aléatoires, de requêtes et signalements. Le CRE est bien sur une activité d'accompagnement, sur une remobilisation du parcours du demandeur et d'une éventuelle sanction si cela s'avère nécessaire. Il n'est pas inscrit dans la Convention d'objectif de radiation.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP



RÉUNION DU 10 AVRIL 2024

CSEC

Comité Social et
Economique Central

Le Directeur Général souligne le fort investissement des agents GDD et l'objectif de l'automatisation de certains actes administratifs indemnisation est bien de soulager le CRI en dégageant du temps humain pour le redéployer sur l'accompagnement de nos usagers.

Aider les employeurs à recruter plus rapidement et plus durablement, et à diversifier leurs modes de recrutement par le biais du recours forcé aux immersions, à la MRS et aux AFPR. Mise en place également d'une prestation spécifique pour les TPE/ PME

L'avis du SNAP

Le SNAP partage les objectifs de cette convention mais il ne peut cautionner cette feuille de route sans moyens humains supplémentaires.

Le Directeur Général a réaffirmé que nous étions sur une trajectoire à 300 ETP et pas un de plus. Le plafond d'emploi n'est pas embarqué dans la Convention. Selon lui, grâce à l'automatisation de certains actes administratifs, à la simplification des process, on devrait pouvoir produire l'équivalent de 2500 ETP à redéployer sur le réseau d'ici à 2027.

Le SNAP alerte quant à la surcharge de travail des agents. Les agents ne comprennent plus leurs missions, on leur demande d'en faire toujours plus sans aucuns moyens alloués, et un pouvoir d'achat qui ne cesse de se dégrader. Le SNAP rappelle que l'employeur a le devoir de veiller à la santé mentale et physique de ses salariés.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP